Avisbat

Cet avis à la batellerie n° FR/2026/06920-1
modifie **l'avis** n° FR/2026/06920-0

Avis mis à jour

AVIS À LA BATELLERIE
N° FR/2026/06920-1

Évènement

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Gestion de la ressource en eau

Localisation A

Canal de la Sarre

PK de début : 5.530 | Écluse n° 1 - Kerprich
PK de fin : 45.570 | Écluse n° 21 - Herbitzheim

Du 24/07/2026 à 07h00
Au 10/11/2026 (Date estimée)

Mouillage limité
Limité à 1.60 mètre(s)

Informations supplémentaires

En raison des conditions climatiques actuelles, afin d'optimiser la gestion de la ressource en eau et pour limiter les prélèvements dans l'étang de Mittersheim, les usagers de la voie d'eau sont

informés que le mouillage entre l'écluse n° 1 de Kerprich et 21 de Herbitzheim est réduit à 1,60 m au lieu de 2,00 m. **Les bateaux nécessitant un mouillage plus important (compris entre 1,60 m et 2,00 m) doivent contacter avec un délai préalable de 48h le Poste de Commande d'itinéraire du Canal de la Sarre entre 08h30 et 18h30 (06.75.86.34.16) afin d'étudier la faisabilité de leur passage.**

Contacter le(s) service(s) concerné(s)

Service territorial Marne au Rhin Sarre

03 88 91 80 83 ut-cmr.dut.dts@vnf.fr

Prénom NOM

Jean-Marie KRUMMENACKER

Certifié par youtrust